

JOURNAL DE ROUBAIX

POLITIQUE, COMMERCE, INDUSTRIE

ANNONCES JUDICIAIRES, ADMINISTRATIVES & COMMERCIALES

BULLETIN COMMERCIAL DE ROUBAIX ET TOURCOING

Ce journal paraît les Mercredi, Vendredi et Dimanche.

ABONNEMENT : { Pour Roubaix, trois mois, 7 francs, 50
; ; six mois, 14 ; ;
; ; un an, 25 ; ;

Les lettres, réclamations et annonces doivent être adressées au rédacteur-gérant, bureau du Journal, Grande-Rue, 56.

Les abonnements, annonces et réclames sont payables d'avance.

Toutes les communications relatives au Journal doivent être déposées avant midi le jour de la publication.

On s'abonne et l'on reçoit les annonces, à Paris chez MM. LAFFITE-BULLIER et C^{ie}, 20, rue de la Banque.

Le JOURNAL DE ROUBAIX est seul désigné pour la publication des annonces de MM. HAYAS LAFFITE BULLIER et C^{ie} pour les villes de Roubaix et Tourcoing.

Roubaix, 25 Avril 1867.

BULLETIN.

Nous le constatons avec un profond regret, les prévisions que nous avons émises dès le début de la question luxembourgeoise, se vérifient de point en point. La guerre est aujourd'hui considérée comme inévitable par ceux-là même qui, hier encore, voulaient conserver des espérances pacifiques. Voici ce qu'on télégraphie de Berlin, à la date du 24 avril :

« La Gazette de l'Allemagne du Nord déclare que la situation de la question du Luxembourg n'a subi aucun changement ces jours derniers. Le télégramme envoyé de Paris relativement au principe d'arrangement proposé par les puissances médiatrices, n'y change rien. On n'a pas demandé d'ici des propositions de médiation. Le gouvernement prussien a demandé seulement l'avis des puissances garantes, du traité de 1839 sur l'union du Luxembourg, désirée à Paris. Le droit de tenir garnison dans la forteresse du Luxembourg, qui revient à la Prusse en vertu de traités antérieurs, n'y est pas en question. La Prusse n'a pas l'intention de renoncer au droit d'occupation du Luxembourg et les bruits qui se rapportent à ce sujet n'ont pas de consistance. »

Ainsi le cabinet de Berlin n'attend même pas que les Etats médiateurs lui aient communiqué officiellement leur résolution conciliante ; il sait d'avance qu'elle contrariera ses prétentions et il la tient pour non avenue. Selon le journal de M. de Bismark, la question de l'occupation de Luxembourg par les forces prussiennes n'a pu être mise en question !

Depuis un an, la France a fait tous les sacrifices compatibles avec son honneur pour le maintien de la paix. Notre neutralité a permis à la Prusse de s'agrandir dans des proportions inouïes. Nous avons laissé cette puissance découper à sa guise la carte de l'Allemagne. Confiants dans notre force, dans notre droit, nous avons méprisé les excitations, les bravades qui

nous venaient de l'autre côté du Rhin. Nous voulions épargner un sang précieux, sauvegarder les intérêts de la civilisation et du travail. Nos intentions ont été méconnues ; notre attitude magnanime et désintéressée a été taxée de faiblesse et d'impuissance !

Aujourd'hui la mesure est comble. La Prusse refuse de nous donner une satisfaction légitime ; elle veut conserver le Luxembourg qu'elle ne détient que par une usurpation flagrante. Ses journaux nous prodiguent à l'envi l'insulte et la calomnie. La Prusse veut la guerre ! Soit. Elle apprendra à ses dépens que la France est toujours prête à venger son honneur et à défendre ses droits méconnus.

J. REBOUX.

REVUE DES JOURNAUX

M. Granier de Cassagnac vient de publier dans le Pays, au sujet du différent franco-prussien, un article dont tenons à reproduire plusieurs paragraphes. Cet article a causé, paraît-il, une vive sensation dans le monde politique de Paris.

Après avoir constaté que la guerre est assez possible pour être discutée, et la paix assez compromise pour être examinée dans ses conditions indispensables, M. Granier de Cassagnac s'exprime ainsi :

« En notre âme et conscience, comme citoyen et comme député, la paix ne nous paraît pouvoir être maintenue qu'à une condition, c'est que la Prusse évacuerait purement et simplement la forteresse de Luxembourg où elle se maintient contre tout droit de toute raison, laissant au roi de Hollande et à l'Empereur la faculté de traiter entre eux du sort du duché, selon leur volonté et leur convenance. Tout autre arrangement qui ne serait pas celui-là, ou son équivalent ; toute idée de cession à la Belgique, de neutralisation, de démolition de la forteresse, nous semble radicalement inacceptable. »

Abordant l'objection relative à l'existence du territoire litigieux, lequel, dit-on, ne justifie ni les frais ni les dangers de la guerre, l'honorable publiciste montre que ce n'est là que le petit côté de la question, et que le grand côté, le côté essentiel est de savoir s'il est permis à la

Prusse non seulement de nous interdire d'accepter le Luxembourg, ce qui est dans notre droit, mais de le garder, ce qui n'est pas dans le sien. « Si l'on souffre, dit-il, la Prusse à Luxembourg, il n'y a pas de raison pour lui interdire d'occuper Anvers ou Genève, car elle ne serait pas plus hors de chez elle en Suisse ou en Belgique, qu'elle n'y est dans une ville appartenant au roi de Hollande. »

Ceci établi, et de façon péremptoire, M. Granier de Cassagnac se demande qu'elle issue devrait avoir l'entêtement de la Prusse à résister aux justes réclamations de la France, aux bienveillantes exhortations des autres Etats européens. Ce serait la guerre, dit-il, une guerre dans laquelle, avec le droit nous aurions la force pour nous.

De Marseille à Dunkerque, de Bayonne à Strasbourg, il n'y a qu'un même peuple et qu'une même âme, tandis que la Prusse nouvelle, masse encore mal jointe, éprouverait, dans un choc contre nous plus d'une dislocation. Pris entre notre brave et vieille armée et notre flotte cuirassée, la Prusse ne résisterait pas à l'étreinte de la France. Un échec sur le Rhin remettrait en question les immenses résultats de Sadowa, et une campagne de notre flotte anéantirait pour dix ans le commerce de l'Allemagne. »

Il a été question, ces jours-ci, dans les feuilles qui passent pour les confidentes de la politique du cabinet de Berlin, d'une retraite soudaine de M. de Bismark, peu jaloux d'assumer la responsabilité des événements qui se préparent. La Presse estime que personne en France ne saurait se laisser prendre à ce langage :

« Qui donc, ajoute M. de la Ponterie, a conduit la situation où elle est aujourd'hui, et sur qui doit retomber non-seulement devant la France, mais devant l'opinion de l'Europe, la responsabilité des anxiétés du présent ? » Enumérant tous les actes qui, depuis 1863, ont fait de M. de Bismark le grand perturbateur de la tranquillité européenne, la Presse s'exprime ainsi : « A propos du Luxembourg, lorsqu'aucune susceptibilité nationale n'était en jeu, le nom de la France n'étant pas mêlé à ces négociations, il a répondu par l'envoi de nouveaux renforts aux protestations du roi de Hollande, qui ne voulait pas voir passer sous le sceptre du roi de Prusse une province heureusement dégagée des liens de la Confédération. »

Et l'on se figurerait que des responsabilités semblables, accumulées jour par jour pendant quatre ans sur un même

homme peuvent s'évanouir en une heure par une retraite simulée. Il suffirait pour cela d'une fausse sortie ! Non. La conscience publique est plus intelligente et plus sévère. »

Sous la même signature, la Presse publiait hier un article dont nous extrayons ce qui suit :

« Le jour où, répondant aux interpellations de M. Bennigsen, moins son adversaire que son comparse dans toute cette comédie tachée de sang de la révolution allemande, M. de Bismark a déclaré que le grand-duc de Luxembourg n'était pas allemand, que les sympathies des habitants n'étaient pas tournées vers l'Allemagne, et qu'après la dissolution de la Confédération germanique la Prusse n'avait plus de droit à maintenir une garnison dans Luxembourg ; ce jour-là, le ministre du roi Guillaume a placé la politique de la France et de la Prusse en face d'une triple alternative qui peut se formuler ainsi :

« Ou l'évacuation de Luxembourg par la Prusse,

» Ou l'humiliation de la France,

» Ou la guerre. »

Qu'importe ensuite les entretiens secrets, et que sont-ils en face de ces déclarations publiques qui avaient pour résultat et peut-être pour but de ne pas permettre à la France une concession si elle ne voulait pas reculer devant un adversaire venant contester lui-même, avec une singulière audace de franchise son propre droit ?

Quant aux armements de la France, est-ce donc sérieusement qu'en parlant la Correspondance de Berlin et la Gazette de la Croix ? Si la France ambitieuse de gloire avait désiré la guerre, si elle n'avait pas préféré à ces succès, qu'elle connaît trop, des champs de bataille, les triomphes pacifiques de la Paix, et si elle avait voulu, pour sa grandeur présente, d'une autre lutte que de celle à laquelle elle conviait elle-même toutes les nations du monde, est-ce qu'elle aurait hésité en 1866 ? Est-ce qu'il était difficile alors de passer le Rhin ; et persuaderait-on à un homme de sens, même en Allemagne, qu'elle ait laissé volontairement échapper cette occasion pour se réserver, à une échéance d'un an, les périls d'une entreprise autrement considérable et terrible ?

La bonne foi de la France, en face des événements qui changeaient avec la face de l'Europe les destinées de l'Allemagne, a été attestée alors d'une façon assez éclatante par son immobilité.

« Si la Prusse n'arme pas aujourd'hui, comme l'affirment les journaux de M. de Bismark, c'est qu'elle compte sous les armes tout ce qui peut y être sans interrompre la vie sociale elle-même, suspendre le travail et les relations du commerce, désorganiser en un mot la nation et lui faire subir d'avance et inutilement cette sorte de paralysie qu'elle a déjà connue, il y a moins d'un an, et à laquelle la condamne sa constitution militaire. Une correspondance d'Allemagne estimait ce matin à 360 bataillons d'infanterie et 300 escadrons de cavalerie l'armée prête à marcher sous les ordres du roi Guillaume. »

J. REBOUX.

DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES

L'Agence Havas nous transmet les dépêches télégraphiques suivantes :

AUTRICHE.

Vienne, 24 avril.

La Nouvelle Presse libre dit qu'il serait prématuré de considérer la mission du comte de Taufkirchen comme ayant échoué, attendu que les négociations sur les concessions prussiennes se poursuivent toujours. — La Presse apprend que les ouvertures des trois puissances médiatrices ont été, en général, amicalement accueillies à Berlin. On aurait fait observer cependant à Berlin que des communications définitives ne sauraient guère être attendues avant le retour du comte de Bismark.

La Gazette de Vienne promulgue les conventions conclues avec les Pays-Bas, la Belgique et la Russie, en vertu desquelles les sociétés par actions et les sociétés commanditaires par actions, à l'exclusion des sociétés d'assurances, seront admises à fonctionner dans tous les pays contractants sur la base du principe de réciprocité.

CHINE.

Trieste, 23 avril.

Les avis de Shanghai, du 7 mars, annoncent que les négociants en soie indigènes de cette ville, ont prié les consuls étrangers de notifier à leurs compatriotes qu'à l'avenir ils ne pourront plus faire des achats de soie que contre argent comptant.

Les rebelles chinois avaient fait essuyer un échec sérieux aux impérialistes dans la province de Shanghai.

FEUILLETON DU JOURNAL DE ROUBAIX.

DU 26 AVRIL 1867.

— 16 —

LES ROQUEVAIR

— VIII —

(Suite. — Voir le JOURNAL DE ROUBAIX du 24 avril).

« Moi aussi, mon ami, je regardais Louis. Il était placé près de moi. En face de nous une glace reflétait nos visages ; pour la première fois, je l'admirai avec un sentiment d'envie : il me parut si beau et je me trouvais si laid ! Cécile allait le voir et le comparer avec moi. Eh bien, disais-je, quoiqu'il arrive, elle sera toujours ma sœur ; et le bonheur de revoir l'amie de ma jeunesse fut assez vif pour faire oublier toutes mes craintes. Je me répétai : Je la verrai ce soir ; et les yeux fixés sur la pendule, je comptais les heures qui me séparaient de cet instant. Adieu, demain je finirai cette lettre. »

« Je ne suis point fait pour la vie du monde. J'ai bien raison d'aimer les bois, les rochers, les prés et les fleurs, d'aimer à être seul. J'ai revu Cécile, et tout mon bonheur a été troublé parce que mon ignorance des usages, et encore plus ma gaucherie et ma timidité m'ont fait jouer un personnage ridicule à ses yeux, sans compter que mes inconcevables bévues ont été un vrai désespoir pour ma mère et un sujet de moqueries pour Louis. »

« Ma mère avait annoncé à votre sœur une réunion toute composée d'amis intimes. Elle tenait sans doute à lui prouver que le nombre de nos amis est fort étendu, car j'ai vu là des intimes que je n'avais pas aperçus depuis six mois que je suis ici. Ma mère avait nécessairement invité toutes les personnes avec lesquelles elle vous doit d'être en relation. La réunion était donc fort nombreuse, beaucoup plus que je ne l'eusse désiré. »

« Des parties de whist et d'écarté s'établirent ; les jeunes filles s'approchèrent du piano ; on décida que la musique la plus agréable était celle des contredanses, et l'on se mit à danser. »

« J'étais là contemplant Cécile, la trouvant mille fois plus jolie que je ne l'avais laissée. Sa parure de soirée, à la fois élégante et simple, lui allait à merveille et, comme il faut bien arriver à vous faire une entière confession, j'avoue que moi

aussi je m'étais occupé de ma toilette. Pour la première fois de ma vie j'y avais passé beaucoup de temps, sans arriver à me trouver supportable. J'ai honte surtout de vous avouer une puérilité qui m'a été, hélas ! bien funeste. J'avais acheté des souliers avec des talons très-hauts pour me grandir un peu. »

« Quand j'arrivai dans le salon, Cécile n'y était pas encore ; mon frère vint à moi et m'entraîna dans une autre pièce ; il voulait refaire le nœud de ma cravate, fort mal réussi, à ce qu'il paraît, malgré le soin et le temps que j'y avais mis. »

« En vérité, disait Louis, on ne sait où tu as pris tes types d'élégance. Une autre fois, cher frère, appelle-moi pour présider à ta toilette. Que diable ! il ne faut pas attirer l'attention sur toi de cette manière ; car je suppose que c'est par originalité que tu te fagotes ainsi. »

« Sais-tu, continua l'employable Louis, je t'ai bien vu rougir lorsque ma mère a parlé de cette belle Cécile, et puis pâlir, quand elle en est arrivée à nous confier ses mirifiques projets de mariage entre cette jolie fleur des champs et moi. »

« Tiens, tu rougis encore ; allons ! reste donc tranquille, ou ta cravate sera tellement froissée qu'il faudra en mettre une autre. Tu as vécu cinq ans avec cette jolie Cécile. Ce n'était d'abord qu'une enfant ; mais cette enfant a grandi, et tes yeux se

sont ouverts. Tu le vois, mon pauvre frère, je sais ton roman par cœur. J'ai près de deux ans moins que toi, mais j'ai de l'expérience, et beaucoup plus que tu n'en auras jamais. Je te dis cela encore, mon cher puritain, pour te prouver que tu as eu tort de ne pas me prendre pour ton confident. J'aurais pu, sans le savoir, aller sur tes brisées ; mais sois tranquille, lorsque je penserai à me marier, il y aura longtemps que ta Cécile sera une grave mère de famille, élevant pieusement ses enfants, comme vous avez été élevés tous les deux vous-mêmes par ma grand-mère et par son oncle. »

« Et après avoir débité toutes ces folies, sans qu'il me fût possible de l'interrompre, bien que je souffrisse de l'entendre parler avec tant de légèreté, il me poussa dans le salon en me disant :

« — De l'aplomb ! on dirait ce soir que tu as peine à marcher. »

« Hélas ! mes soulers à talons me gênaient horriblement, et devaient m'exposer à bien d'autres calamités. »

« De quelle façon ai-je abordé Cécile ? je n'en sais rien. Un nuage était sur mes yeux, un bourdonnement insupportable brisait mes oreilles. J'ignore comment je me trouvais entre Cécile et sa mère, parlant de vous et de Roquevaire. »

« Votre excellente sœur m'appela son fils ; son mari, auquel elle m'avait pré-

senté, avait jeté sur moi un regard bienveillant. Enfin quelques mots de Céline, m'apprirent qu'elle n'avait point changé, et que cette affection qui avait commencé, et grandi dans les joies pures de l'enfance et dont l'aveu nous était échappé au moment suprême d'une immense douleur, que cet affection, encouragée par vous et par sa mère, était restée inaltérable. »

« Un quart d'heure de conversation avait suffi pour me prouver que rien n'avait été oublié entre nous trois. Les convenances me faisaient une loi de ne pas occuper ces dames de ma personne toute la soirée. Je m'éloignai. »

« Suffoquant de bonheur, je sortis pour reprendre un peu de calme. J'entrai dans la salle à manger, ma mère et Louis y étaient. »

« Quel est donc, disait ma mère, ce jeune homme qui vient d'entrer avec le comte de... ? »

« — Un de ses amis, ma mère, qu'il allait vous présenter quand vous êtes sortie. »

« — Et le nom de cet ami ? car je n'ai entendu ni le nom, ni le titre qu'on lui a donné en l'annonçant. »

« — Pas de titre, ma mère, et je pourrais même dire pas de nom, car ce n'est pas avoir un nom que de s'appeler M. Jacques. »

« — Jacques ! s'écria ma mère, com-